

Approbation des financements des
projets d'initiative étudiante.

Conseil d'administration du 9 avril 2018

Délibération 2018/04/CA-037

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

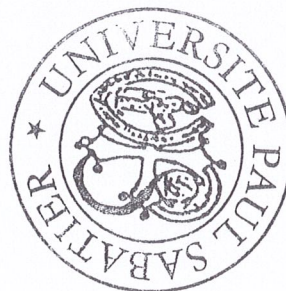
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

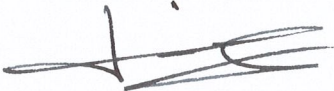
Vu l'avis de la CSPE du 7 mars 2018 ;

Vu la délibération de la Commission formation et vie universitaire du 22 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la délibération de la CFVU concernant le financement des projets d'initiative étudiante pour un montant total de 8 150 € (document joint).

Toulouse, le 9 avril 2018
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0